

R.O.I.

Ou

les petites règles de base de l'Accueil Extrascolaire

asbl RAIDS
*Ressources et Actions pour
L'Insertion et le Développement Social*

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) au sein de notre accueil extrascolaire.

Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement qui est consultable aussi sur notre site internet www.raidsenfance.net

1. Généralités

L'accueil extrascolaire s'adresse à **tous** les enfants de 2,5 à 12 ans. Il se déroule dans les locaux de " Arthur Confiture ", Rue de Rome 18 – 4800 Verviers

Accueil temps libre

- Durant les périodes scolaires, les enfants sont conduits à l'école par les accueillant(e)s et repris par celles-ci à la sortie de l'école. Ils sont encadrés dans nos locaux jusqu'à la prise en charge des parents.

Accueil vacances

- Accueil qui regroupe une multitude d'activités différentes autour d'un thème précis. L'équipe chargée de l'encadrement des enfants est constituée d'un noyau « fixe » de quatre accueillant(e)s extrascolaires.

Durant les périodes de congés scolaires, les équipes sont renforcées par du personnel supplémentaire : équipe de puéricultrices du service de garde d'enfants malade à domicile Bab'Atchoum.

2. Les inscriptions (accueil temps libre – accueil vacances)

L'inscription d'un enfant au sein d'Arthur Confiture, se fait d'une part, au moyen du formulaire d'inscription, disponible soit auprès des accueillant (e)s , soit en le téléchargeant sur le site internet de l'Asbl, et d'autre part en rencontrant les accueillant (e)s pour un premier contact enfant/accueillant/ parent et la découverte du lieu d'accueil.

Cette inscription et rencontres préalables conditionnent toute prise en charge par Arthur Confiture.

L'inscription pour les animations vacances est réalisée au moyen du formulaire envoyé par mail avant chaque vacance.

Dès le formulaire d'inscription complété, vous recevrez, par mail, une confirmation d'inscription par mail.

Le nombre de places étant limité, de par le respect des normes ONE, Il vous est vivement conseillé de compléter le formulaire le plus tôt possible. En effet, en fonction des inscrits, certains groupes peuvent être complets avant la date limite d'inscription et nous ne pouvons alors plus accepter d'enfants complémentaires au sein de ceux-ci.

Chaque inscription non décommandée 7 jours avant le début des vacances sera facturée (Sauf en cas de maladie, sur remise du certificat médical). En cas d'annulations répétitives, la direction se donne le droit de suspendre l'inscription pour les périodes de vacances suivantes et ce pour une période indéterminée.

3. Tarif

Le tarif est établi en fonction :

- ♦ Du moment de la prise en charge de l'enfant par l'asbl.
- ♦ **Du nombre d'enfants pris en charge par l'accueil extrascolaire**

<u>SEMAINE SCOLAIRE</u>	<i>APRES L'ECOLE</i>	<i>MERCREDI APRES -MIDI</i>
1^{er} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	3 €	6 €
2^{ème} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	2 €	3,50 €
3^{ème} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	1,50 €	2,50 €

<u>VACANCES</u>	- DE 5 HEURES	+ DE 5 HEURES
1^{er} et 2^{ème} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	6 €	12 €
3^{ème} ENFANT FREQUENTANT LE SERVICE	3 €	6 €

Certaines mutuelles interviennent dans votre participation financière aux accueils vacances. Renseignez-vous auprès de votre mutualité...

Une attestation de frais de garde est délivrée chaque année.

4. Conditions générales de paiement

Une facture reprenant le montant à payer pour l'accueil temps libre et/ou l'accueil vacances vous sera adressée dans le mois qui suit la prise en charge de votre enfant. Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire avec, en communication, la formule structurée qui est reprise sur la facture.

En ce qui concerne l'accueil vacances et l'accueil du mercredi après-midi, nous attirons votre attention sur le fait que toute journée réservée sera facturée et donc due. Les désinscriptions sont tolérées jusque maximum 5 jours ouvrables avant chaque période de vacances et le mercredi.

Au-delà de ce délai, ou en cas de plus de trois annulations sur l'année scolaire (hors cas de force majeur), la réservation reste due.

Dans le cadre des Animations vacances et du mercredi, ne donnent droit à un remboursement, que les absences couvertes par un certificat médical ou pour cause de force majeure. Ces absences doivent être justifiées par une attestation (copie du certificat médical, de l'attestation, ...) qui devra parvenir au siège social de l'Asbl Raids impérativement dans le mois de la période concernée, faute de quoi la déductibilité ne pourra être prise en compte.

Toutes nos factures sont payables au comptant.

En cas de retard de paiement, et après envoi du 1er rappel sans frais selon les conditions et délais visés à l'article XIX.2 du Code de droit économique, le client sera tenu au paiement :

1) d'intérêts au taux directeur majoré de 8 points

2) d'une indemnité forfaitaire calculée de la manière suivante sur le montant restant dû :

> Inférieur ou égal à 150 € : 20 €

> Compris entre 150,01 € et 500 € : 30 € augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 €.

> Supérieur à 500 € : 65 € augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500 €, avec un maximum de 2.000 €.

Des intérêts et une indemnité forfaitaire identiques seront dus au client en cas d'inexécution de ses obligations par l'entreprise.

Ceux-ci seront calculés sur le préjudice réellement subi et démontré par le client.

En cas de litige, les Tribunaux de Verviers seront seuls compétents.

En cas de non-paiements des factures, l'Asbl fera appel au service de la société Eurofides afin de récupérer les sommes dues.

L'Asbl se donne également le droit de refuser la prise en charge d'un enfant en cas de non-paiements. La signification de l'arrêt de la prise en charge se fera par courrier à l'attention des parents.

5. L'accueil temps libre

L'accueil temps libre (en semaine scolaire) est proposé le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h à 18h15* et le mercredi de 12h à 18h15 *

(*18h30 sur demande)



Pas d'ouverture durant les journées pédagogiques.

6. Les Accueils vacances

Les accueils vacances sont organisées durant tous les congés scolaires, du lundi au vendredi de 7h30 à 17h45, à l'exception d'une semaine de fermeture durant les congés d'hiver et 3 semaines durant les congés d'été.

Nous demandons aux parents d'amener les enfants dans **le local** le matin avant 9h00, et de les reprendre à partir de 16h00 afin de ne pas perturber le déroulement des animations.

Le temps de midi, l'accueil reste accessible entre 12h00 et 13h30 pour reprendre les enfants ou les amener pour les activités de l'après-midi.

Nous demandons une grande vigilance aux parents quant au respect des horaires pour le bien-être des enfants et le respect de l'équipe encadrante.

En cas de retard, pensez à prévenir les accueillant(e)s.



Pour les enfants qui le souhaitent ou qui en ont besoin, une sieste est possible.

Nous vous invitons également à munir vos enfants de ce dont ils ont besoin pour pouvoir profiter pleinement de ce moment : doudou, linge, petite couverture, oreiller, vêtements de rechange, ...

Nous vous invitons à prévoir des vêtements de rechange en suffisance (**dans un sac au nom de l'enfant et si possible étiqueté**).

Les accueils vacances comprennent de multiples activités intérieures et extérieures.

Nous vous recommandons donc d'habiller votre enfant avec des vêtements faciles, qui peuvent être tachés ou abîmés et adaptés aux circonstances ainsi qu'aux conditions climatiques.

Certaines animations peuvent nécessiter un équipement adapté.

Afin de prévoir celui-ci, le programme vous sera communiqué le premier jour de l'accueil de votre enfant.

Excursions :

Afin de pouvoir profiter pleinement de cette journée spéciale, les horaires peuvent être élargis et vous serons également communiqués au préalable.

Aucune permanence n'est assurée lors des journées d'excursion. Il est impératif d'être à l'heure du rdv, sans quoi les retardataires ne seront pas pris en charge par l'Asbl.

En fonction de l'excursion, une participation financière complémentaire pourra être demandée avec un plafond de 3€/excursion ou animation (piscine...).

Les enfants ne peuvent pas apporter d'objets de valeur aux accueils vacances.

Les collations et le repas :

Les enfants sont invités à se munir de leurs boissons, collations (matin et après-midi) et pique-nique de midi.

Nous vous recommandons de munir votre enfant de collations et d'un repas sain.

7. Sécurité

Les enfants doivent être confiés à un(e) accueillant(e).

Aucun enfant ne sera autorisé à partir avec des personnes autres que les personnes mentionnées sur l'autorisation écrite et signée des deux parents.

Si un enfant quitte l'accueil en compagnie de son grand frère ou de sa grande sœur ayant moins de 18 ans, une décharge devra être signée préalablement par les deux parents et remise aux accueillant (e) s. Cette décharge est à renouveler chaque année scolaire.

8. Objets trouvés/objets perdus

Les enfants sont responsables de ce qu'ils apportent chez « Arthur Confiture ».

Bien entendu, les accueillant (e)s veilleront à ce que les enfants n'oublient rien mais nous nous retrouvons souvent, en fin de période avec certains effets qui n'appartiennent à personne. Les parents sont donc invités à vérifier et à éventuellement récupérer les effets personnels de leur(s) enfant(s) en fin de journée.

Si malgré tout, en fin de période, il reste des vêtements et des objets non réclamés, ils seront donnés à une association caritative.

9. Bien-être- Santé- Maladie et accidents

Si votre enfant ne se sent pas bien durant la journée, vous serez contactés par la coordinatrice ou un(e) accueillant(e).

Le personnel d'accueil n'est pas habilité à donner quelque médicament que ce soit aux enfants. Si votre enfant doit prendre un médicament durant la journée, nous ne pourrons le lui donner que sur base d'une prescription médicale.

Un enfant malade n'est pas accepté au sein des accueils vacances.

En cas de maladie contagieuse déclarée (scarlatine, oreillons, varicelle, ...) nous vous demandons de prévenir au plus vite la coordinatrice. Pour pouvoir réintégrer l'accueil après une absence pour maladie contagieuse, vous serez invité à nous fournir un document médical attestant de la guérison de votre enfant.

Si votre enfant est victime d'un accident, vous serez, immédiatement contacté par la coordinatrice ou un(e) accueillant(e).

En fonction de l'urgence, l'enfant sera pris en charge par les services de secours (via appel 112).

A l'inscription de votre(vos) enfant(s), une fiche médicale vous sera remise. Cette fiche sera à renouveler toutes les années pour vérification des données qui y sont inscrites.

Celle-ci est essentielle puisqu'elle reprend toutes les informations et les recommandations utiles au bien-être de votre enfant. Nous vous invitons donc à la remplir la plus exactement possible ou à vérifier avec attention l'exactitude des renseignements qui y figurent.

Nous vous invitons en outre à nous communiquer toute modification en rapport avec la santé de votre enfant, sans attendre de recevoir la fiche à vérifier ... (allergies, accident, précautions, ...)

10. Contacts/Communication

Arthur Confiture RAIDS

Rue de Rome, 18 – 4800 VERVIERS
0473/41.14.73
arthurconfiture@raidsenfance.be



Arthur Confiture

Siege social:

RAIDS asbl
BCE 0451256106
rue Slar 49K - 4801 Stembert
Tél : 087/ 31.10.34
E-mail : info@raidsenfance.be
Site web : www.raidsenfance.net
Responsable :
Anne-Catherine Doyen, directrice

En résumé, à l'attention des enfants :

Les accueils sont des lieux où tu t'amuses, bricoles, fais des grands jeux. Tu t'habilles donc avec des vêtements que tu peux salir (ou même abîmer ...). Tu portes des chaussures adaptées à tout, (Les animations se déroulent en Belgique tu prévois ton imperméable et des chaussures fermées s'il menace de pleuvoir ... Le soir, tu ne peux pas repartir seul ou avec une personne qui n'est pas sur la liste sans une autorisation écrite et signée de papa et maman. Tu n'apportes pas d'objets de valeur aux accueils vacances, ni appareil photo, ni Gsm. Lorsque l'on te donne un papier durant les rassemblements, tu veilles à le donner à papa et/ou maman dès ton retour à la maison parce qu'il s'agit très certainement d'informations importantes Si papa et/ou maman ont quelque chose d'important à communiquer pendant la journée, ils peuvent téléphoner à la coordinatrice qui est sur place durant les heures d'ouverture. Et puis bien sûr, comme toujours, tu veilles à être poli et respectueux des autres, à respecter le matériel, à écouter les consignes, à ne pas dire de gros mots, à venir avec ton enthousiasme.